



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Sami BOURI

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'OLORON SAINTE-MARIE- ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

La Municipalité considère les temps périscolaires comme participant pleinement à l'épanouissement de chaque enfant scolarisé dans la ville.

Dans cet optique, un règlement intérieur a été élaboré en vue de sécuriser les conditions d'accueil, mais également de responsabiliser les familles vis-à-vis des temps périscolaires que la Commune met en place.

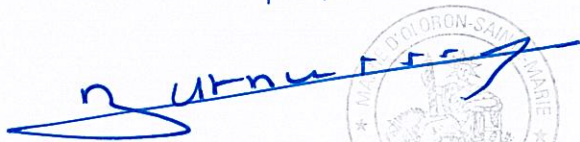
Ce règlement intérieur indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps ainsi que les obligations des familles qui y inscrivent leurs enfants.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

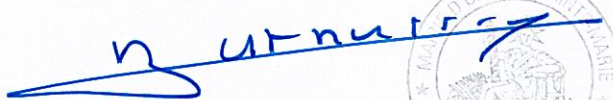
- **APPROUVE** le règlement intérieur des temps périscolaires de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour l'année 2025-2026, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 23/09/25




Le Maire,



Bernard UTHURRY

